



PHI 128 – Anthropologie philosophique (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2014

Jeudi, 08 h 50 à 11 h 40, local A4-375

Enseignant : **Claude Gélinas**
Bureau : **A5-213**
Téléphone : **819 821-8000, 62814**
Courriel : **claude.gelinas@usherbrooke.ca**
Moodle : **<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>**

OBJECTIFS

Approfondir les dimensions du discours philosophique sur l'être humain.

CONTENU

Les grandes critiques de la représentation traditionnelle de l'humain à l'époque moderne et contemporaine. Exploration et traitement d'aspects déterminants de l'anthropologie : l'humain comme être social, politique, économique, juridique; l'humain entre nature et culture, individualité et socialité; l'humain comme être de sensation, de désir et de plaisir; l'humain défini par les catégories de base de la culture, éthique, esthétique, science et politique; l'anthropologie comme construction progressive d'une sagesse finie.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
11 septembre	<p>1-Présentation du cours/L’anthropologie</p> <p>Lévi-Strauss, Claude, 1973, « Jean-Jacques Rousseau, fondateur des sciences de l’homme », dans <i>Anthropologie structurale deux</i>, Paris, Plon, p. 45-56.</p>
18 septembre	<p>2-L’espèce humaine et la diversité culturelle</p> <p>Brown, Gillian R. <i>et al.</i>, 2011, « Evolutionary Accounts of Human Behavioural Diversity », <i>Philosophical Transactions of the Royal Society, Biological Sciences</i>, 366 : 313-324.</p>
25 septembre	<p>3-La perspective évolutionniste</p> <p>Morgan, Lewis H., 1971, « Les périodes ethniques », dans <i>La société archaïque</i>, Paris, Éditions Anthropos, p. 1-18.</p>
2 octobre	<p>4-L’école sociologique française</p> <p>Hertz, Robert, 1928, « La prééminence de la main droite. Étude sur la polarité religieuse », dans <i>Sociologie religieuse et folklore</i>, Paris, Presses universitaires de France, p. 84-109.</p>
9 octobre	<p>5-Le fonctionnalisme britannique</p> <p>Malinowki, Bronislaw, 1968, « La théorie fonctionnelle », dans <i>Une théorie scientifique de la culture et autres essais</i>, Paris, François Maspero, p. 124-147.</p>
16 octobre	<p>Semaine de lecture</p>
23 octobre	<p>6-Le culturalisme américain</p> <p>Boas, Franz, 1932, « The Aims of Anthropological Research », <i>Science</i>, 76(1983) : 605-613.</p>
30 octobre	<p>Examen intra</p>
6 novembre	<p>7-Le structuralisme de Claude Lévi-Strauss</p> <p>Lévi-Strauss, Claude, 1983, « Structuralisme et écologie », dans <i>Le regard éloigné</i>, Paris, Plon, p. 143-166.</p>
13 novembre	<p>8-Les courants théoriques depuis les années 1960</p> <p>Clifford, James, 2003, « De l’autorité en ethnographie. Le récit anthropologique comme un texte littéraire », dans <i>L’enquête de terrain</i>, Daniel Céfaï, Paris, Éditions La Découverte/Mauss, p. 65-88.</p>
20 novembre	<p>9-La culture à l’ère de la mondialisation</p> <p>Amselle, Jean-Loup, 2000, « La globalisation : ‘Grand partage’ ou mauvais cadrage? », <i>L’Homme</i>, 156 : 207-226.</p>

27 novembre	10-L'anthropologie économique et le phénomène migratoire Tran, Nathalie et Jorge Pantaleon, 2010, « Domestication économique et monétarisation de la vie sociale : les transferts d'argent et de biens des immigrants latino-américains à Montréal », <i>Anthropologie et Sociétés</i> , 34(2) : 123-141.
4 décembre	11-L'anthropologie sociale et la cohabitation des normativités Shweder, Richard A., 2000, « 'Female Genital Mutilation'? And Why Understanding Culture Matters in the First Place », <i>Daedalus</i> , 129(4) : 209-232.
11 décembre	12-L'anthropologie de la religion et les enjeux de la diversité Laplantine, François, 2003, « Penser anthropologiquement la religion : le religieux en mouvement », <i>Anthropologie et sociétés</i> , 27(1) : 11-33.
18 décembre	Examen final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Examen de mi-session portant sur le contenu des rencontres une à six. Trois questions seront posées et l'étudiant(e) devra répondre à deux d'entre elles. (40%)

Examen final portant sur le contenu des rencontres sept à douze. Quatre questions seront posées et l'étudiant(e) devra répondre à trois d'entre elles. (60 %)

La consultation des notes de cours et des textes en lecture obligatoire sera permise lors des examens. L'utilisation de tout matériel électronique sera interdite.

LECTURES FACULTATIVES

Adams, William

1998 *The Philosophical Roots of Anthropology*. Stanford: CSLI Publications.

Barnard, Alan

2000 *History and Theory in Anthropology*. Cambridge: Cambridge University Press.

Bonte, Pierre et Michel Izard (dir.)

1991 *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris : Presses universitaires de France.

Deliège, Robert

2006 *Une histoire de l'anthropologie: écoles, auteurs, théories*. Paris : Éditions du Seuil.

Descola, Philippe *et al.* (dir.)

1988 *Les idées de l'anthropologie*. Paris : Armand Collin.

Erickson, Paul A. et Liam D. Murphy

1998 *Readings for a History of Anthropological Theory*. Toronto: Broadview Press.

1999 *A History of Anthropological Theory*. Toronto: Broadview Press.

Harris, Marvin

1992 *The Rise of Anthropological Theory : A History of Theories of Culture*. New York: Altamita Press. [1968]

Kilani, Mondher

1989 *Introduction à l'anthropologie*. Payot Lausanne.

2009 *Anthropologie : du local au global*. Paris : A. Colin.

Moberg, Mark

2013 *Engaging Anthropological Theory : A Social and Political History*. London : Routledge.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autopl plagiat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.